

FICHES DE REFERENCES PROFESSIONNELLES

Nom de la Mission : ETUDES D'AMENAGEMENT DES PETITS ET MOYENS PERIMETRES IRRIGUES COLLECTIFS DU BRAKNA (1670ha)	Pays : MAURITANIE	
Lieu : BRAKNA	Personnel spécialisé fourni : - Ingénieur Aménagiste, chef de mission - Ingénieur Génie Civil - Ingénieur Pédologue - Sociologue rural - Environnementaliste - Dessinateur/Projeteur	
Nom et adresse du client : Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)	Nombre de personnes : 8	
Financement : BID	Nombre d'hommes / mois : 17 H/M	
Date de démarrage (mois / années) : 2004	Date d'achèvement 2005	Valeur approximative équivalent : 102 000 Euros
Nom du / des partenaires éventuelles Neant	Nombre d'hommes – hommes fournis par le partenaire :	
Nom et fonctions des principaux responsables		
Ingénieur Aménagiste, chef de Mission Kane Oumar, B. Kamano, Ingénieur Génie Civil Environnementaliste, Abboye, Agro-economiste Peter zeppenfeld, Mohamed Ould Mahfoudh, sociologue rural, N'Diaye Natago, Yves Théou, Wone Ismala projeteurs /dessinateurs		
		

I. CONTEXTE GENERAL

En vue de faire face à la sécheresse, la Mauritanie a engagé depuis ces 20 dernières années de vastes programmes de maîtrise de l'eau et d'aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal.

Ces programmes ont consisté en la construction de périmètres irrigués pour les communautés démunies, et la mise en place de mesures d'accompagnements visant à intensifier la production agricole et à encourager les investissements privés.

Avec la mise en service des barrages de l'OMVS, il est escompté une meilleure maîtrise des eaux pour favoriser l'intensification culturale et la création d'agro-industries.

Malgré tous ces efforts, le secteur rural reste tout de même confronté à un certain nombre de contraintes qui limitent la production agricole, au rang desquelles la dégradation des aménagements.

L'objet des présentes études consiste en l'aménagement et la mise en place de mesures d'accompagnements pour relancer la production d'une superficie totale de 1670 ha couvrant 47 périmètres, répartis en (4) quatre lots.

II. PRINCIPES GENERAUX

Les études qui ont été conduites ont suivi un processus visant à définir, dans le respect des règles de l'art, les contraintes organisationnelles, techniques, environnementales, et le programme optimal des travaux de réhabilitations.

Un tel processus a impliqué d'une part la participation permanente des bénéficiaires, la restitution des résultats aux phases clés dans une forme adaptée, et d'autre part, de privilégier l'efficacité et le réalisme dans le choix des options techniques à proposer.

III. CONSISTANCE DES ETUDES

Les études ont été conduites en deux phases principales :

III.1. Phase d'études de terrain et de propositions (APS) :

Le Consultant a été chargé d'identifier avec les bénéficiaires les principales contraintes entravant le fonctionnement de leur périmètre : contraintes institutionnelles, organisationnelles, économiques, dysfonctionnement techniques (hydraulique, génie civil, etc....).

Le consultant a été chargé de conduire une reconnaissance agro-pédologique : pour déterminer avec les agriculteurs les différents problèmes liés à l'assolement, au fonctionnement hydraulique, pour déterminer leurs influences sur les résultats de production. Cette partie devra s'étendre aux zones d'extension éventuelles. De même, il aura à procéder à l'analyse : de l'organisation de la distribution de l'eau, de l'entretien du réseau et du mode de recouvrement des charges correspondantes.

Le consultant a été chargé d'étudier avec les populations respectives des périmètres, la possibilité de création de joint-ventures avec des promoteurs privés afin d'introduire des variétés à haute valeur ajoutée et des cultures fourragères pour permettre de juguler les effets de la sécheresse persistante. Cette approche a visé le réinvestissement de près de 50% des bénéfices additionnels générés par ce partenariat, au profit du périmètre de façon à augmenter la productivité et le revenu des populations. Un rapport APS a été établi à l'issue de cette phase, dans lequel ont été définies les différentes variantes d'aménagement à présenter et à discuter avec la coopérative concernée, assorties d'une première estimation sommaire des coûts tenant compte des coûts des travaux et des coûts de l'appui institutionnel à la coopérative. A l'issue de cette phase, le Consultant a organisé des journées de restitution des études pour les collectivités et paysans concernés. Le rapport APS établi à l'issue de la première phase d'étude a été présenté et discuté avec les coopératives concernées.

A l'issue de cette restitution, la variante à finaliser (APD, établissement du DCE ...etc.) a été arrêtée.

III.2. Phase établissements des dossiers APD et DCE :

Elle a consisté à :

A préparer pour l'option retenue :

des dossiers techniques (plans, définition et évaluation détaillée du programme de réhabilitation, de protections et d'extension éventuelle)

établissement du DCE

analyse financière de l'option retenue par le consultant basée sur les justifications économiques et les retombées financières pour les bénéficiaires. Et la possibilité de respecter les moratoires des dettes antérieures.

A proposer les actions correctives en vue de l'amélioration de la conduite de

l'irrigation et de l'entretien des équipements.

Une estimation détaillée et chiffrée, des besoins en appui organisationnel et institutionnel aux bénéficiaires (identifiés lors de la première phase) a été établie. Un rapport détaillant les propositions en ce sens, a été fourni à la SONADER.